

Espace Culturel Boris VIAN

DÉCISION n°2025/214

Objet : Contrat de partenariat pour une animation musicale dans la galerie du centre commercial Ulis 2, le 21 juin 2025 - UNION DES SYNDICATS DU CENTRE COMMERCIAL ULIS 2

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de partenariat avec l'UNION DES SYNDICATS DU CENTRE COMMERCIAL ULIS 2, représenté par M. Loïc MILLES, Directeur du centre commercial Ulis 2 ;

Considérant que dans le cadre de la fête de la musique, la direction des affaires culturelles souhaite organiser une animation musicale avec prêt à titre gracieux d'un piano dans la galerie du centre commercial Ulis 2 aux ULIS (91940), le 21 juin 2025 de 14h à 16h ;

DÉCIDE

Article 1

De signer un contrat de partenariat à titre gracieux avec l'UNION DES SYNDICATS DU CENTRE COMMERCIAL ULIS 2, sis 7 place du Chancelier Adenauer à PARIS (75016), pour une animation musicale avec prêt d'un piano dans le cadre de la fête de la musique, le 21 juin 2025 de 14h à 16h, dans la galerie du centre commercial Ulis 2, aux ULIS.

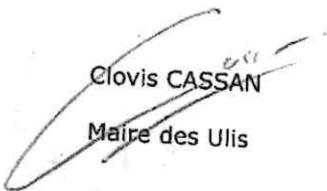
Article 2

Les conditions sont précisées dans le contrat de partenariat.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 17 juin 2025


Clovis CASSAN
Maire des Ulis